

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville
et transmise au représentant de l'État

le 3 octobre 2016

CONSEIL DE PARIS

Conseil Municipal

Extrait du registre des délibérations

Séance des 26, 27 et 28 septembre 2016

2016 DJS 119 Subvention (60 000 euros) et convention avec le Centre de Formation de Football de Paris au titre des saisons sportives 2016-2017.

M. Jean-François MARTINS, rapporteur

Le Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil Municipal,

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L.2511-1 et suivants ;

Vu le projet de délibération en date du 13 septembre 2016 par lequel M^{me} la Maire de Paris lui propose l'attribution d'une subvention au Centre de Formation de Football de Paris ;

Vu la convention signé le 7 octobre 2015 entre la Ville de Paris et le Centre de Formation de Football de Paris ;

Sur le rapport présenté par Monsieur Jean-François MARTINS, au nom de la 7^e Commission,

Délibère :

Article 1 : Une subvention de fonctionnement d'un montant de 60 000 euros est attribuée au Centre de Formation de Football de Paris (473/2016_08235) pour la saison sportive 2016-2017.

Article 2 : La dépense correspondante sera imputée au chapitre 65, nature 6574, rubrique 40, ligne VF88001 du budget de fonctionnement de la Ville de Paris 2016 et suivant, sous réserve de la décision de financement.

La Maire de Paris,

A handwritten signature in blue ink, reading "Anne Hidalgo".

Anne HIDALGO